

Sont-elles des matières de droit public ou privé ?

Par **Arantxa**, le **22/07/2015** à **18:07**

Bonjour à tous,

J'entre en L3 et arrive donc le choix des matières. Dans ma fac, nous devons obligatoirement choisir 3 matières de droit public et 3 de droit privé.

Ma question est donc la suivante: le droit fiscal, le droit budgétaire et les libertés fondamentales sont-elles des matières de droit public ?

"Droit budgétaire" et "finances publiques" sont-elles les mêmes matières ?

Enfin, dernière petite question. D'après vous, quelles sont les matières à suivre en licence pour éventuellement se diriger vers du droit immobilier ? Droit des affaires, civil, autre ?

Je vous remercie !

Par **Dragon**, le **22/07/2015** à **20:06**

Bonsoir,

le droit fiscal et les libertés fondamentales sont des matières de droit public même si elles sont très utiles à un privatiste.

Selon moi, le droit budgétaire et les finances publiques sont la même matières,

enfin, les matières à suivre en L3 pour poursuivre en droit immobilier sont, d'après moi, le droit civil (biens, sûretés..) et le droit public (notamment le droit administratif des biens).

Par **marianne76**, le **22/07/2015** à **22:25**

Bonsoir ,

Le droit fiscal est effectivement classé dans le droit public, en même temps beaucoup de privatistes se spécialisent en droit fiscal , notamment si vous vous tournez vers le droit des affaires c'est presque indispensable , les fiscalistes sont d'ailleurs recherchés

Par **Arantxa**, le **23/07/2015** à **14:16**

D'accord, merci beaucoup à vous deux.